

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1025>



Le croix-tu ?

- Vie de la Commune - Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 11 septembre 2025

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

À Ayn, il se passe toujours quelque chose, même si on ne comprends pas nécessairement très bien quoi.

Après [la destruction de la cabane du Banchet](#) et [le feu de broussailles](#), voici qu'une croix a fait son apparition en haut de la falaise.

En réalité, cette croix a déjà surgi fin août, installée en toute illégalité et sans revendication. Elle a ensuite été cassée puis retrouvée brûlée dans le feu de broussailles, toujours sans que les auteurs se fassent connaître.

Ces derniers jours, elle a été remise en place sur un socle qui a dû demander bien des efforts aux érecteurs. On ne peut pas dire que la vision d'une croix carbonisée au sommet de la falaise fut du meilleur effet, dans ce qu'elle évoque d'étrange et d'inquiétant.

Quoi qu'il en soit, sa présence sur une parcelle communale étant parfaitement contraire à la loi de 1905, elle a été aussitôt déposée et évacuée.

Si les personnes concernées sont en manque d'activité physique en pleine nature, la mairie pourra leur trouver des chantiers utiles à la communauté. En ce qui concerne les lieux de culte, prendre contact avec la paroisse locale.



